

# La médiation progresse mais reste encore peu développée

**Il existe aujourd'hui 266 services de médiation familiale conventionnés en France.**

À Arras et Bordeaux, des expérimentations sont menées pour limiter les conflits à répétition après un jugement de divorce.

Myriam Rogez-Morange ne compte plus les cas de litiges post-divorce. À tel point que, il y a quatre ans, cette médiatrice familiale a lancé une expérimentation à Arras, dans le Pas-de-Calais, pour favoriser le recours à la médiation, parfois perçue comme trop longue ou trop coûteuse.

« Lorsque le juge reçoit une requête pour un conflit concernant les enfants après qu'un jugement a été prononcé, il oriente un certain nombre de couples vers nous, explique-t-elle. Ce sont en général des personnes qui ont des conflits à répétition, pour lesquelles le magistrat estime qu'une simple décision de justice ne suffira pas. » L'objectif : inciter les parents à se mettre d'accord au cours d'une audience unique de médiation, en leur redonnant un rôle d'acteurs dans la procédure.

Pour Corinne et Benjamin (1), cette « médiation préalable obligatoire », gratuite – un système proche est également expérimenté à Bordeaux –, a bien fonctionné. Parents de trois enfants, ils avaient divorcé à l'amiable en avril 2010 avant de s'apercevoir que beaucoup de choses restaient à régler.

Moins de deux ans plus tard, Corinne a donc eu de nouveau recours au juge. « Elle reprochait à son ex-conjoint de ne pas verser de pension alimentaire et de ne pas assurer les trajets des enfants lors de son droit de visite », raconte la médiatrice. Au cours d'une heure d'entretien, les difficultés ont été mises à plat et le désaccord apaisé.

## Réussite

« Sur 208 dossiers entre janvier et octobre 2011, 188 conventions parentales ont été signées, poursuit-elle. Seuls 23 couples n'ont pas réussi à se mettre d'accord. » Mieux : une fois qu'elles ont découvert la médiation, environ 10 % des personnes décident de s'engager dans une démarche plus approfondie, auprès d'un service de médiation familiale classique. « Notre expérimentation sert de levier », se réjouit Myriam Rogez-Morange.

Il faut dire que beaucoup reste à faire. Reconnue par les pouvoirs publics, la médiation familiale reste pourtant peu développée (en 2009, il existait 266 services conventionnés en France), alors qu'elle porte ses fruits : selon une enquête menée en 2006 par l'Université Lumière de Lyon II pour la Fédération nationale de la médiation et des espaces familiaux (Fenamef), 32 % des personnes ayant eu recours à la médiation reconnaissent que leurs relations se sont améliorées.

« Ce pourcentage est même plus élevé si l'on considère que parmi les 53,3 % de médiés ayant répondu que leurs relations n'avaient pas changé, bon nombre avaient de bonnes relations avant d'entrer en médiation et la participation à celle-ci n'a fait que les conforter et même renforcer la confiance entre eux », notent les auteurs.

## Manque de médiateur

Pour Jean-Pierre Berthon, médiateur à Montluçon (Allier), ce succès repose sur trois principes : « le temps accordé à dénouer les conflits » (en général quatre à cinq séances de 1 h 30 tous les quinze jours), « le fait qu'il n'y ait pas un gagnant et un perdant » et, enfin, le souci de « responsabiliser les parents ». « Mon rôle n'est pas de leur dire ce qu'ils doivent faire mais de les aider à trouver des solutions ensemble », précise ce dernier.

De nombreux freins existent, cependant. Le coût, tout d'abord, même si les frais assumés par ceux qui y recourent sont fonction de leurs revenus. Ils peuvent ainsi aller de 2 à 120 € la séance. « Dans le Pas-de-Calais, il y a une vraie paupérisation, observe Myriam Rogez-Morange. Imaginez des gens qui ont souvent déjà payé un avocat et à qui on demande de verser encore une somme pour se retrouver en face de leur ex-conjoint... »

Parallèlement, certains services de médiation, faute de subventions et donc de personnel suffisants, n'arrivent pas à répondre à la demande. « Il y a aujourd'hui très peu de médiateurs à temps complet », regrette ainsi Roger Leconte, l'un des pionniers du secteur en France.

(1) Les prénoms ont été changés.

**MARINE LAMOUREUX**

**Article paru sur La Croix le 04 janvier 2012**

<http://www.la-croix.com/Actualite/France/La-mediation-progresse-mais-reste-encore-peu-developpee-EP-2012-01-04-754055>